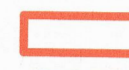


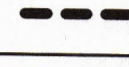



Commune de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I', i', i', i', i', i' : inondations liées aux fossés, canaux et chantournes. inondations en pied de versant
V Zones de projet possible sous maîtrise d'ouvrage collective	m : marécages T, T1, Ts, t1, t0 : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels V, v : ravinements et ruissellements sur versant
B Zones de contraintes faibles	G, Gs, g1, g2, gs : glissements de terrain P, P0, P1, P2 : chutes de pierres et de blocs P3, P4, P5 : ravinements et ruissellements sur versant P6, P7, P8, P9 : glissements de terrain p, p0F, p0M : effondrements - suffosion F, f : effondrements - suffosion
□ Zones sans contrainte spécifique	

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

 Emprise foncière du merlon de protection de Ripaillère
 Merlon pare-blocs (Ripaillère, la Saucisse)
 Ecran de protection (Ripaillère)
 Réseau hydraulique souterrain
 Limite de la zone réglementée au 1/5000

SCAN EDR © IGN 03

Réalisation : RTM 38	Établi en : Novembre 2011	Echelle : 1/5000
Édition : RTM 38	Modifié en : Mai 2017	

